



# concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité  
Saint-Antoine-de-Tilly

Scrutin du  
2022 10 30  
année mois jour

Je, Raphaël Rioux,  
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page 1 de 1

BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)
BVA*	BVI* (le cas échéant)		
✓		945 rue de l'église, Saint-Antoine-de-Tilly (Qc) G0S 2C0	De 1 à 2
✓		945 rue de l'église, Saint-Antoine-de-Tilly (Qc) G0S 2C0	De 3 à 4
			De à
			De à
			De à
			De à

\* BVA : bureau de vote par anticipation  
\* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

<b>BVI</b>	{	<input type="checkbox"/> 8 <sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin (au choix) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/> 7 <sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin (au choix) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/> 6 <sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin (au choix) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
<b>BVA</b>	{	<input checked="" type="checkbox"/> 7 <sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin le	2022 10 23	de	12 h	à	20 h
		<input type="checkbox"/> 6 <sup>e</sup> jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>

Signature

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2022 10 06  
année mois jour